

6 précautions à prendre pour être moins vulnérables sur le Net | Le Net Expert Informatique

21

	6 précautions à prendre pour être moins vulnérables sur le Net
Si le droit protège relativement bien les données personnelles des internautes, leurs pratiques les mettent en revanche facilement en danger.	
Quels sont les comportements à adopter pour se protéger quand on navigue sur internet ? Etienne Drouard : Se méfier de l'instantanéité de nos échanges. Ce que l'on veut partager un jour risque d'être diffusé toujours.	
Quand vous avez un nouvel appareil, prenez connaissance des options qui vous sont offertes pour protéger votre vie privée. Qu'il s'agisse d'un smartphone, d'un navigateur internet ou de l'inscription à un réseau social, c'est vous qui définissez le niveau de protection et de partage de vos données. Les réglages sont par défauts peu protecteurs et on ne protégera pas vos données personnelles à votre place. Exercez vos droits : cliquez sur un lien de désinscription, demandez d'où viennent vos données... La passivité pérennise les modèles illégaux et les rend plus compétitifs que les services soucieux de respecter la loi. Dans ce domaine comme dans d'autres, la qualité des services dépend des consommateurs. Et puisque l'économie numérique repose sur la valeur des données personnelles, soyez exigeant, sans attendre que la loi française s'applique à une société californienne. Partir d'un principe qui est que la vie privée n'est pas réservée aux personnes qui ont quelque chose à cacher. Il faut donc se poser d'abord à soi-même la question de savoir si le partage d'informations nous est utile à nous-même. Car la diffusion est souvent un acte sans retour. Savoir à qui on fournit l'information. Si aucune information n'est accessible pour connaître l'usage de nos données -une mention, une politique de vie privée, par exemple- ne pas fournir ses données, éviter l'utilisation du support.	
Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercriminalité et en déclarations à la CNIL, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la formation de vos salariés afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise. Contactez-nous	
Après cette lecture, quel est votre avis ? Cliquez et laissez-nous un commentaire... Source : http://www.lequotidien.sn/index.php/component/k2/6-precautions-a-prendre-pour-etre-moins-vulnerables-sur-le-net	